



Depot de nom pour création d'entreprise

Par **nau elisa**, le **03/05/2017** à **17:04**

bonjour,
a quoi se limite les droits d'un depot de nom? je souhaite monter mon association mais il semblerait que tout les noms choisis soit déjà pris. Puis-je tout de même utiliser un nom qui existe déjà mais dans le même secteur d'activité ?

Par **Chris Bhaganooa**, le **04/05/2017** à **11:35**

Bonjour, est-ce votre propre nom que vous voulez inclure dans la dénomination sociale de "l'association"?

Les autres noms déjà choisis ont-ils été enregistrés comme des marques? (attention ici à une action en contrefaçon)

S'agit-il d'une activité à but commerciale ou pas? (attention à une éventuelle action en concurrence déloyale)

Bien cordialement

Chris Bhaganooa
Avocat - Barreau de Paris